



## **AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT 274**

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, à tous les citoyens des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tenue le 15 avril 2026, le Règlement intitulé « **Règlement numéro 274 relatif au réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges** » a été adopté et est entré en vigueur le 21 avril 2026.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi que sur le site web de la MRC.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-six (2026).



---

MARIE-HÉLÈNE RIVEST, notaire  
Directrice du greffe et greffière-trésorière